



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

**Date de la convocation : 20 avril 2023**

**Étaient présents :**

Madame Sylvie AUBERT, **Maire et présidente de séance.**

Madame Marie-Pierre MESSENT, Monsieur Bruno BOUCHER, Madame Valérie MEYER, Madame Joëlle LAROCHE, Monsieur Christophe CHARPENTIER, **Adjoints.**

Monsieur Julien BERNARDEAU, Madame Magalie GUERINEAU, Monsieur Léandre MARY, Madame Christine PAIN, Madame Horia PEJOUT, Monsieur Jérôme TANCHÉ, Madame Sylvie THIBAUT, Monsieur Michel QUILLIVIC, **Conseillers Municipaux.**

**Absents – Représentés :**

Monsieur Philippe BENETEAU a donné pouvoir à Madame Sylvie AUBERT.  
Madame Delphine BRISSON a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre MESSENT.  
Monsieur Nicolas DEMELLIER a donné pouvoir à Monsieur Jérôme TANCHÉ.  
Monsieur Amady DIALLO a donné pouvoir à Madame Magalie GUERINEAU.  
Monsieur Thierry HECQ a donné pouvoir à Monsieur Bruno BOUCHER.  
Madame Bernadette POUPIN a donné pouvoir à Madame Joëlle LAROCHE.  
Monsieur Lionel BONNIFAIT a donné pouvoir à Monsieur Michel QUILLIVIC.

**Absents – Excusés :**

Madame Corinne CHANTEPIE.  
Madame Marie-Laure COUDRET.  
Monsieur Grégoire LANDREAU.  
Madame Claudine BLONDEAU.  
Madame Dorothee BRUNET.

**Quorum nécessaire : 14 membres  
Quorum atteint : 14 membres**

---

Madame la Maire de Fontaine-le-Comte, a ouvert la séance à 19 H 50.

Madame la Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Madame Magalie GUERINEAU a été désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour

#### DÉSIGNATION – APPROBATION

#### Rapporteur

Appel nominal

Mme la Maire

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29/03/2023

Mme la Maire

**CADRE DE VIE, PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI, AMÉNAGEMENT URBAIN****Rapporteur**

- N° 01 – Dénomination du premier étage du logis abbatial en « Espace Béatrice FAVRELIÈRE » Mme la Maire  
Mme MESSENT
- N° 02 – Cession d'une scie circulaire Mme MESSENT
- N° 03 – Constitution de servitudes dans le cadre de la cession de la parcelle AH0271 située Route de Poitiers

**ENFANCE, JEUNESSE ET SOLIDARITÉS****Rapporteur**

- N° 04 – Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Animation Jeunesse « Escal'Ados » Mme MEYER

**QUESTIONS DIVERSES****Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2023**

Monsieur Michel QUILLIVIC a fait remarquer l'absence de « s » au mot « relai-commerçant ». Les services ont été invités à corriger l'orthographe du mot dans le procès-verbal.

Il a été demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.

**Le procès-verbal a été approuvé à l'UNANIMITÉ sous réserve des modifications.**

VOTANTS	21	
POUR	21	Adopté à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

**1 – Dénomination du premier étage du logis abbatial en « Espace Béatrice FAVRELIÈRE »**

**Rapporteur : Madame la Maire**

La Ville de Fontaine-le-Comte a réalisé des travaux de réhabilitation du logis abbatial en 2019.

En 2023, des travaux de mise en accessibilité se sont déroulés.

La volonté de la commune est de faire du logis abbatial, ancienne mairie, un lieu culturel.

Il est proposé de dénommer le premier étage du logis abbatial en « Espace Béatrice FAVRELIÈRE ».

En effet, Madame Béatrice FAVRELIÈRE a été agent de la commune entre 1973 et 2014 en tant que Secrétaire de Mairie puis comme Directrice Générale des Services à partir de 2006.

Parallèlement, Madame FAVRELIÈRE a œuvré durant de longues années au sein de l'association L'Atelier de Fontaine. Association qu'elle a créée et présidée durant 26 ans, de 1995 à 2021.

Ses actions et son engagement furent importants pour la vie fontenoise.

Madame la Maire a rappelé que le premier étage du logis abbatial sera inauguré le 03 mai à 17 H 30.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de Monsieur Guy FAVRELIÈRE, son veuf ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** et **VALIDE** la dénomination du premier étage du logis abbatial en « Espace Béatrice FAVRELIÈRE » ;
- **APPROUVE** et **VALIDE** l'engagement des frais pour l'apposition d'une plaque indicative ;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

VOTANTS	21	
POUR	21	Adopté à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

## 2 – Cession d'une scie circulaire

**Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT**

Après un recensement du matériel et outillage au Centre Technique Municipal, certains biens sont déclarés réformés et/ou inutilisables.

Un acquéreur s'est fait connaître par courrier pour la reprise d'une scie circulaire de type K310 et de la marque Vamac (numéro d'inventaire 21882002016) qui n'est plus aux normes sécuritaires.

L'acquéreur se propose de l'acheter pour la somme de 400€.

Madame Sylvie THIBAUT a souhaité savoir si le futur propriétaire pouvait se retourner contre la commune, vendeur. Madame Marie-Pierre MESSENT indique que l'acheteur a été informé de l'état de la scie. Il achète donc en l'état. Monsieur Jérôme TANCHÉ a précisé que les restrictions s'appliquent à des établissements avec des salariés et pas aux particuliers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la vente de la scie circulaire pour la somme de quatre cents euros ;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à procéder à ladite vente.

VOTANTS	21	
POUR	21	Adoptée à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

## 3 – Constitution de servitudes dans le cadre de la cession de la parcelle AH0271 située Route de Poitiers

**Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2441-1 et suivants ;

**Vu** le code civil et notamment les articles 682 et suivants ;

**Vu** la délibération n° 102-2022 du conseil municipal, en date du 15 décembre 2022, portant autorisation de cession de la parcelle AH0271 ;

**Vu** le projet de plan de servitudes joint en annexe ;

**Considérant** que l'acquisition de la parcelle AH 271p3 (lot 1) est en cours de formalisation auprès du notaire ;



**Considérant** que le propriétaire dont les fonds sont enclavés et qui n'a sur la voie publique aucune issue, ou qu'une issue insuffisante, soit pour l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale de sa propriété, soit pour la réalisation d'opérations de construction ou de lotissement, est fondé à réclamer sur les fonds de ses voisins un passage suffisant pour assurer la desserte complète de ses fonds, à charge d'une indemnité proportionnée au dommage qu'il peut occasionner.

**Considérant** qu'il convient d'éviter tout enclavement de la parcelle AH 51 détenu par les Consorts Richard ;

La commune de Fontaine-le-Comte est invitée à se prononcer sur l'établissement d'une servitude constituée comme suit :

- Le fonds servant est la parcelle AH 271p3 (lot 1), propriété de la Commune.
- Le fonds dominant est la parcelle AH 51, propriété des Consorts RICHARD.

Madame Horia PÉJOUT a souhaité connaître le type de droit de passage imposé par cette servitude. Madame Marie-Pierre MESSENT a indiqué que tous les engins doivent pouvoir accéder à la parcelle.

Madame Horiha PÉJOUT a demandé s'il serait possible de fermer. Madame Marie-Pierre MESSENT a répondu que la partie bleue sur le plan en annexe ne peut pas être fermée. L'accès à la parcelle doit être assurée. La partie rose, quant à elle, concerne la servitude des réseaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **CONSTITUE, dans l'acte authentique de vente de la parcelle AH 271p3 (lot 1), les servitudes telles que définies et matérialisées sur le plan établi par ABSCISSE, Géomètres-Experts, en date du 17 mars 2023 ;**
- **APPROUVE la constitution des servitudes ;**
- **CONVIENT que frais de géomètre seront à la charge de la Commune. Les frais d'acte et d'étude de sol seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **MANDATE Maître Matthieu MONGIS, notaire à Fontaine-le-Comte, afin de recevoir l'acte authentique et d'accomplir les formalités y afférent ;**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte de constitution de cette servitude et tous documents s'y rapportant.**

VOTANTS	21	
POUR	21	Adoptée à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

#### 4 – Approbation et autorisation de signature de la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Animation Jeunesse « Escal'Ados »

**Rapporteur : Madame Valérie MEYER**

Le Centre d'Animation Jeunesse « Escal'Ados » a pour objectif de développer les activités des jeunes âgés entre 12 et 18 ans aux moyens d'activités éducatives sociales et récréatives, dans un cadre favorisant les loisirs, les échanges. L'association travaille à des projets collectifs développant l'autonomie de l'adolescent.

Chaque année, la Commune s'engage auprès du Centre d'Animation Jeunesse en participant financièrement au fonctionnement annuel de l'association, mais aussi en participant financièrement à la réalisation de Chantiers Jeunes qui ont pour but de porter des actions créatives menées par les Jeunes sur le territoire communal.

Les activités du Centre d'Animation Jeunesse « Escal'Ados » prises en compte par la commune au titre de la convention proposées sont les suivantes :

- Renforcer l'engagement des parents dans la vie du centre.
- Développer l'activité BD, dessin.
- Développer la communication : tableaux dans la structure et site de la municipalité.
- Finaliser le réaménagement du centre.
- Impliquer plus les jeunes dans l'autofinancement des projets.
- Chantier Jeunes : Développer des savoirs, faire une mission donnée.

La convention proposée a une durée d'un an – du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 – avec la possibilité d'une reconduction par la signature d'avenant(s).

Madame la Maire a rappelé que les chantiers jeunes ne sont pas réservés uniquement à Escal'Ados mais à l'ensemble des associations de la commune.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 27-2023 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023 portant subventions aux associations pour l'année 2023 ;

**Considérant** que le Conseil Municipal a acté le 29 mars 2023 le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000,00 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Animation Jeunesse « Escal'Ados ».**

VOTANTS	21	
POUR	21	Adoptée à l'UNANIMITÉ.
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

## Questions diverses

### → Labellisation Terres de Jeux :

Madame la Maire a eu le plaisir d'annoncer au conseil municipal que la commune a été labellisée Terre de Jeux 2024.

Madame Joëlle LAROCHE indique qu'au total 4 000 collectivités sont labellisées. La commune pourra travailler avec l'ensemble des associations pour mettre en avant le sport et l'handisport et ainsi s'approprier les jeux olympiques. Un travail sera mené avec le groupe scolaire, le périscolaire et Escal'Ados afin d'impliquer les jeunes.

Monsieur Christophe CHARPENTIER a souhaité savoir si les communes labellisées accueilleront des délégations. Madame la Maire a répondu que cela ne sera pas le cas. La commune et les associatives sont forces de proposition pour faire des événements.

### → Skate-park :

Madame Horia PÉJOUT a précisé que des pratiquants viennent de Parthenay pour accéder au skate-park de Fontaine-le-Comte.

### → Calendrier des manifestations :

Madame Joëlle LAROCHE indique que le 21 mai prochain, l'association Poitiers Ride Culture (PRC) organisera un événement durant toute la journée, dès 9 H 00. Madame Joëlle LAROCHE indique que ce temps constituera le premier événement pour mettre en avant une pratique sportive. Madame Joëlle LAROCHE indique que Grand Poitiers proposera une journée de sport dans le cadre de ce dispositif. Cette journée se déroulera le 2 août. Madame la Maire a précisé qu'il s'agit d'une excellente nouvelle, témoignant du rayonnement de la commune en raison de la grande qualité de ses installations sportives.



Madame Joëlle LAROCHE a rappelé la manifestation avec Vienne Artistic Orchestra (VAO), prévue le 12 mai, à 20 H 30.

Monsieur Michel QUILLIVIC a précisé que l'association Villa Fontanella accueillera les étudiants du Pole Aliénor d'Aquitaine, cette fin de semaine. Madame la Maire a indiqué que le concert est gratuit.

Monsieur Bruno BOUCHER indique que le mois de mai sera l'occasion pour la commune de participer à l'opération Mai à Vélo, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. Chacun peut télécharger l'application « GéoVélo » dédiée à cet événement. L'an dernier, 1 200 kilomètres ont été parcourus. Sur le site web, des parcours d'initiation sont disponibles. Ces parcours se tiendront le 13 mai avec les partenaires : gendarmerie, club véto de Fontaine-le-Comte, Biclou, Pony, Aximum, Vélo Taff. Cette manifestation sera l'occasion de redécouvrir la commune avec un vélo. Des goodies seront distribués par Grand Poitiers. Biclou proposera des ateliers spécifiques de réparation de vélo. Tout cela se déroulera entre 10 H 00 et 17 H 00, sur le parvis, à l'arrière de la mairie.

Monsieur Bruno BOUCHER indique qu'une fresque de post-it sera réalisée à cette occasion. Devra être écrit sur les post-it le mot spontané auquel on pense lorsqu'on parle de vélo. Monsieur Bruno BOUCHER invite le conseil municipal à y participer.

Madame la Maire a précisé que le 12 mai se tiendra une course enfants-parents, organisée par l'APE et avec les Gar'z'elles.

Madame Joëlle LAROCHE a indiqué que le 24 juin se tiendra la Fête de la Musique. Des animations se dérouleront sur la place Charles DE GAULLE puis sur le site abbatial.

Madame Joëlle LAROCHE a évoqué le 14 juillet. Des animations se tiendront dès l'après-midi, sur la place. Le feu d'artifice sera tiré autour de l'abbaye.

Madame Joëlle LAROCHE a rappelé que le 25 août se tiendra la 3<sup>e</sup> édition du Marché des producteurs à Fontaine-le-Comte.

→ **Partenariat avec l'association ABEILocales :**

Madame la Maire a indiqué que la commune a construit un partenariat avec l'association ABEILocales. Les deux ruches peintes par les enfants ont été installées sur le Bois du Parc. Monsieur Andy BERNARDIN, agent technique polyvalent a été formé à l'apiculture et s'en occupe. Une convention a été signée en présence des écocitoyens enfants du conseil municipal de l'école.

**Valorisation du site abbatial :**

Madame la Maire a souhaité évoquer les projets sur le site abbatial. La commune s'est inscrite dans la valorisation de ce site, il s'agit du patrimoine des Fontenoises et des Fontenois. La commune doit poursuivre sa valorisation afin de pouvoir le transmettre. Madame la Maire souhaite que la commune repense la qualité des abords et des espaces très urbains. Le Monument aux morts sert actuellement de rond-point. Il sera important de valoriser les abords du site et d'améliorer le stationnement. Des demandes de subventions sont possibles et seront présentées prochainement au conseil municipal. Les élus et les services travaillent avec la Fondation du patrimoine sur ces questions.

→ **Comités citoyens :**

Madame Valérie MEYER a rappelé que le prochain comité citoyen se tiendra le 2 mai et portera sur la gestion de l'eau et la préservation de l'environnement. L'ambition est que le comité soit participatif.

La séance a été levée par Madame la Maire à 19 H 40.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires », comme suit :

La Secrétaire

Magalie GUERINEAU

La Maire

Sylvie AUBERT

